

## Viande bovine

### Les débouchés repartent pour BFM



Une centaine d'éleveurs et partenaires de Boeuf Fermier du Maine (BFM) ont participé à la soirée conviviale organisée le 23 mai au Gaec Bouchevreau, à Louplande.

**Après la crise de la Covid qui a mis à l'arrêt les débouchés de la restauration collective, la demande de bovins en label BFM repart à la hausse. Une dizaine d'éleveurs sont recherchés par l'association pour répondre à la demande.**

Après une assemblée générale à huis clos qui s'est tenue au Mans le 21 mars dernier, l'association Boeuf Fermier du Maine (BFM) a organisé une soirée conviviale, le 23 mai au Gaec Bouchevreau, à Louplande, qui a rassemblé une centaine d'éleveurs et partenaires : bouchers, abatteurs, coopératives, marchands d'aliments, etc. L'exploitation d'Eric Coignard (trois associés) conduit un cheptel de race charolaise de 135 vaches allaitantes, qui a sorti en 2021 50 femelles en label BFM, surtout pour un débouché de steak haché pour Socopa. En 2021, 2 637 animaux de 300 éleveurs -de Sarthe, Mayenne, Orne, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et un peu de Loire-Atlantique- ont été vendus en label BFM, toutes races confondues, soit 380 de plus qu'en 2020. « La Covid a fortement freiné la filière, avec surtout l'arrêt de notre marché de restaurants d'entreprises (une dizaine) de région parisienne. Aujourd'hui, les voyants sont au vert avec une demande de 20-25 animaux par semaine », se félicite Mickaël Croiseau, éleveur à Challes et président de BFM. Suite à un découragement de certains éleveurs pendant la crise sanitaire, BFM recherche aujourd'hui une dizaine d'éleveurs supplémentaires pour satisfaire la demande du marché.

#### +19 points de vente en 2021

De nouveaux producteurs pourront être notamment motivés par l'annonce de Socopa, pendant la soirée, qui s'est engagé à « payer les vaches charolaises en label BFM au prix de 5,50 €/kg payé producteur pour les classes R+/U-, pour le steak haché, un prix qui redevient correct », selon Mickaël Croiseau.

Au rayon des bonnes nouvelles, BFM annonce aussi avoir augmenté ses points de vente, soit 79 en 2021 contre 60 l'année dernière. « Nous nous attendons à avoisiner les 3 000 animaux labellisés vendus en 2022 », conclut le président. Ce moment convivial, qui a rassemblé une trentaine de représentants de GMS et de boucheries, a permis « un échange constructif entre tous les maillons de la filière. »

FANNY COLLARD

### Boeuf Fermier du Maine en 2021

300 éleveurs de 6 départements  
2 637 animaux vendus en label  
79 points de vente

## Des alternatives pour limiter ses intrants

### Cap sans glypho



Florent Leblois et Simon Leroyer (à droite) ont présenté les objectifs du projet « blé zéro phyto » à des étudiants de la Germinière, le 18 mai.

**Lors d'une journée technique dédiée à la réduction des intrants, organisée en partenariat avec l'Agrocampus la Germinière, la Chambre d'agriculture est revenue sur les alternatives au glyphosate et a présenté son projet "blé zéro phyto".**

Le 18 mai, la Chambre d'agriculture a organisé, en partenariat avec l'Agrocampus la Germinière, une journée dédiée à l'agroécologie et sous la bannière "Cap sans glypho", le programme de communication du plan Eco-phyto 2+. Après une conférence le matin portant sur les leviers pour réduire les intrants dans les systèmes d'exploitation, le public, composé surtout d'élèves du lycée, a participé à des ateliers dans les parcelles de culture.

Face au retrait annoncé du glyphosate -le produit dispose d'un nouveau sursis (voir encadré)- « il est impor-

tant pour nous de mettre en avant dans la formation des stagiaires adultes, étudiants et apprentis les alternatives existantes, pour donner des clés aux futurs installés », déclare Eloïse Keller, responsable de l'exploitation du lycée.

#### Le glyphosate, irremplaçable ?

Le but du projet régional AIT'R Glypho, porté par la Chambre régionale d'agriculture en partenariat avec Arvalis, débuté à l'automne 2019, était justement d'étudier la faisabilité d'alternatives au glyphosate. Une enquête a été menée auprès de 47 agriculteurs travaillant plus ou moins leurs sols (du labour systématique au semis direct) pour analyser leur utilisation de l'herbicide. Le premier frein évoqué à son arrêt est le coût, induit par des substitutions par d'autres herbicides ou une augmentation des charges de mécanisation. Dans un deuxième temps, des stratégies alternatives ont été testées : plusieurs bioherbicides, comme le vinaigre blanc, et le désherbage électrique. Mais les résultats laissent peu de place au doute : l'efficacité du glyphosate reste

supérieure aux herbicides naturels, et le désherbage électrique aurait un impact négatif sur la vie du sol.

#### Des essais "Blé zéro phytos"

Un autre atelier a permis de présenter le projet « blé zéro phyto », démarré il y a un an, porté par la Chambre d'agriculture en partenariat avec la CAPL, qui vise à évaluer la performance et la durabilité d'une filière blé sans phytos. Après une enquête réalisée auprès de représentants de l'ensemble de la filière : agriculteurs, coopératives, négociants et minoteries, une vingtaine d'essais ont été mis en place, dont 5 en Sarthe -à la Germinière, à la station de Sourches (Saint-Symphorien) et chez trois agriculteurs. Trois itinéraires sont testés : derrière une prairie ou un ray-grass de 18 mois, derrière une culture de printemps en système labour, derrière une culture de printemps sans labour. Sur les premières cultures semées à l'automne, le salissement, les maladies, le rendement et la qualité du grain seront mesurés. « Avec l'amélioration des variétés, on va pouvoir se passer facilement de fongicides, mais le désherbage restera compliqué », prédit Florent Leblois, agronome à la Chambre d'agriculture. Jusqu'en 2024, plusieurs leviers seront testés : recourir à des variétés résistantes, retarder les dates de semis, augmenter la densité de semis pour lutter contre les adventices et intégrer le désherbage mécanique.

FANNY COLLARD

#### Sursis supplémentaire pour le glyphosate

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a annoncé le 10 mai le report à juillet 2023 de la publication de son rapport final sur la classification du glyphosate. L'Efsa et l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) ont révisé leur calendrier de travail compte tenu du « nombre sans précédent de commentaires ». L'herbicide, dont l'autorisation dans l'UE expire le 15 décembre 2022, pourrait donc voir son autorisation prolongée d'une année supplémentaire par la Commission européenne.